

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

VILLE de VALREAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du MARDI 4 JUILLET 2023

Conseillers en exercice : 29
Présents : 20
Absents excusés avec pouvoir : 8
Absent excusé : 0
Absent : 1

L'An deux mille vingt-trois et le quatre juillet à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

Date de la convocation : 28 juin 2023

Date d'affichage : 28 juin 2023

Étaient présents :

Jean-Luc BLANC, Rosy FERRIGNO, Jacques FAGARD, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoints.
Marie-Andrée GAGNIERE, Marinette SERVAN, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Géraldine CHAMBERT, Sandra KIENTZI, Jean-Sébastien GUENARD, Dominique DELERUE, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Leila CHEVALIER, Jacques PERTEK, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

Jean-Daniel UGHETTO, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à M. Clément JACQUIER.
Régine DOUX, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à M. Patrick ADRIEN.
Philippe SAYN, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à M. Christian BARTHELEMY
Jean-Marie ROUSSIN, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Mme Sandra KIENTZI.
Léonard PACE, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc BLANC.
Bruno VALLE, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à M. Jacques FAGARD.
Sandrine DERMEGHSIAN, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Mme Leila CHEVALIER.
Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à M. Jacques PERTEK.

Était absent :

Houcine SERRAR, Conseiller municipal.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christiane MERY, est nommée secrétaire de séance et ceci, à la majorité des membres présents.

**DELIBERATION N° 2023-07/51 : SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET
2023 - PROCÈS-VERBAL - APPROBATION**

REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20230704-DEL_2023_07

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-23 ;

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 juin 2023 ;

Les conseillers municipaux ayant été invités par Monsieur le Maire à présenter des observations, aucune observation n'ayant été formulée, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ,

■ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 juin 2023.

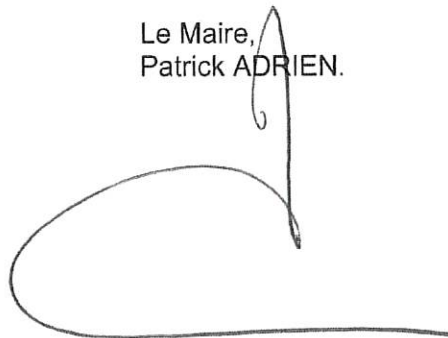
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance
Christiane MERY
Adjointe



Le Maire,
Patrick ADRIEN.



Acte certifié exécutoire compte tenu de :
La réception en Préfecture le : - 6 JUIL. 2023
Et la publication sur le site internet de la Ville le : - 6 JUIL. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20230704-DEL_2023_07